

ESPACE NATUREL DEPARTEMENTAL

AUTORISATION TEMPORAIRE

DEMANDEUR (nom, adresse, qualité) : Trail des chapelles, Jean-Luc Veille,
trailrelaisdeschapelles56@gmail.com

ORGANISATEUR : Jean-Luc Veille, 06 66 64 68 06

NOM DU SITE : Marais du Loch, vallon de la Villeneuve et de la Pitié,
Guidel

COMMUNE : GUIDEL

DATE DE LA MANIFESTATION : 26 octobre 2024

NATURE DE LA MANIFESTATION : trail

RESPONSABILITE DU DEMANDEUR :

Etendue à la préparation de la manifestation, à son déroulement et à la remise en état des lieux, tant vis à vis des personnes que des biens.

OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE :

- Signaler la manifestation et ses dangers éventuels au public ;
- Disposer d'une assurance couvrant la responsabilité de l'organisateur ;
- Renoncer à tout recours contre le département ;
- Accepter les lieux en l'état où ils se trouvent ;
- Restituer le site dans son état initial, réparer les dommages, enlever les installations et les déchets (balisage installé au plus tôt 3 jours avant la date de la manifestation et retiré au plus tard 3 jours après - balisage discret, sans utilisation de bombe de peinture pour le marquage de l'itinéraire) ;
- Aucun passage de véhicule motorisé sur les cheminements ;
- Le cas échéant, signaler à la presse l'appartenance du site au conseil départemental au titre des espaces naturels.

VERSEMENT D'UNE REDEVANCE : gratuit

CONDITIONS PARTICULIERES : accès de véhicules interdit sauf secours ;
maintien du libre accès du public au site.

Le demandeur : Autorisation délivrée le

Guillaume L'Herminier
G. L'Herminier

L'adjoint au directeur des routes
et de l'aménagement,

Romain CHAUVIERE
Romain CHAUVIERE

- 8 JUN. 2024